

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N°08

Protocole transactionnel avec les entreprises WALTEFAUGLE et MCMV dans le cadre du marché inachevé de travaux de rénovation de la verrière du Centre Socioculturel - Modification :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°429/45/10 du 18 septembre 2025 relative au protocole transactionnel avec les entreprises WALTEFAUGLE et MCMV dans le cadre du marché inachevé de travaux de rénovation de la verrière du Centre Socioculturel.

Il poursuit en mentionnant que le texte validé alors a été légèrement amendé du fait des franchises de l'assureur venant en garantie de l'entreprise MCMV.

Ainsi, La Commune serait indemnisée à hauteur de 35 514.95 € TTC (et non plus 38 049.95 € TTC), charge à elle de faire son affaire des désordres restants.

Pour autant, face à cette situation sans solution, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette modification et de l'autoriser à signer le projet de protocole transactionnel renégocié avec ces deux entreprises et leurs représentants *et dont le texte est annexé à la présente note.*